

Le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement



DISCOURS

DU PROFESSEUR DANIEL ONA ONDO  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT  
A L'OCCASION DU LANCEMENT DU PROJET  
D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET  
LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX

Résidence Hôtelière NOMAD, le 19 mai 2015

**Mesdames et Messieurs les présidents des institutions constitutionnelles,**

**Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,**

**Madame le Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement,**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,**

**Mesdames et Messieurs les représentants des institutions régionales et internationales,**

**Mesdames et Messieurs les représentants des pays amis,**

**Mesdames et Messieurs les experts,**

**Mesdames et Messieurs,**

**Honorables invités,**

Avant tout, je tiens à vous souhaiter la bienvenue dans cette belle enceinte à l'occasion du lancement officiel du Projet d'appui à la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux. Votre présence si massive témoigne à la fois de l'intérêt que vous accordez à ce projet et de la volonté commune d'accomplir l'œuvre de construction du Gabon, à l'aune des ambitions du **Président de la République, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, de faire du Gabon un pays émergent à l'horizon 2025.

**Chers participants,**

Comme vous le savez bien, la vision de développement exprimée par le Président de la République implique une meilleure gestion des affaires publiques, ainsi qu'une moralisation de la vie publique.

C'est dans cette optique qu'il a signé, en décembre 2013, le Document de stratégie nationale de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux, qui constitue un facteur déterminant pour l'avènement de la bonne gouvernance, socle du Plan stratégique Gabon émergent.

Elaboré avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ce Document constitue un bon exemple d'assistance et de conseil au Gouvernement que je dirige.

C'est une plateforme qui devrait servir à tous les partenaires techniques et financiers, ainsi qu'à toutes les parties prenantes au développement de notre pays.

C'est un guide pour orienter les interventions en partenariat.

D'ores et déjà, j'adresse mes remerciements et ceux du Gouvernement tout entier au PNUD qui nous accompagne dans ce processus délicat et exaltant.

Je remercie également les autres partenaires techniques et financiers ici présents, ainsi que les organisations de la société civile, les représentants du secteur privé et les administrations qui vont prendre part à cet exercice – symbolique.

Pour les autorités publiques gabonaises, la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite (CNLCEI) et l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF), ce Document est un référentiel qui devrait permettre d'asseoir résolument la culture de bonne gouvernance, à travers les dix secteurs prioritaires qu'il cible.

### **Honorables invités,**

Ce jour, nous procédons au lancement solennel du projet qui marque l'opérationnalisation dudit Document de stratégie nationale. Ce faisant, nous réaffirmons la volonté des plus hautes autorités à lutter contre la corruption et le blanchiment des capitaux dont les conséquences sont, comme nous le savons tous, néfastes pour le développement et l'amélioration des conditions de vie des populations.

En plus de l'adoption du Document de stratégie nationale, un accord de participation aux coûts de ce projet a été signé entre le Gouvernement et le PNUD en janvier 2014. Depuis lors, l'Etat a déjà décaissé le tiers de sa quote-part, soit 850 millions de francs CFA. Il est attendu qu'il mobilise 750 millions de francs CFA pour l'exercice budgétaire 2015.

Des efforts supplémentaires seront consentis afin d'assurer la réussite de cet important projet qui devrait transformer les pratiques des dépositaires de l'autorité publique et contribuer à l'amélioration de la gestion des affaires publiques.

Le lancement du projet a pour vocation d'accélérer la matérialisation de la vision du Chef de l'Etat et d'induire une bonne appropriation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux.

Ainsi, nous allons pouvoir partager la portée de cette stratégie nationale et asseoir les bases de la prise en compte, par l'ensemble des acteurs du développement de notre pays, des meilleures pratiques en matière de gestion des affaires publiques.

La mise en œuvre du projet suppose l'implémentation d'outils de travail et la réalisation des évaluations tous azimuts selon l'approche « Prévention-éducation-conditions-incitations-sanction ».

La CNLCEI et l'ANIF se trouvent au cœur de ce dispositif.

J'attends donc de la présente cérémonie que les articulations de notre stratégie nationale soient mieux connues et que toutes les conditions essentielles pour démarrer la phase opérationnelle du projet soient réunies.

Autrement dit, il est principalement attendu de cette cérémonie :

**Premièrement**, une meilleure préparation des dix secteurs prioritaires ciblés par le projet et un renforcement du rôle de coordination de l'action gouvernementale;

**Deuxièmement**, un renforcement de la communication et de la visibilité des actions de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux.

Mais, ce serait également l'occasion de rendre opérationnels les organes de gestion du projet et d'esquisser le bouclage du financement en mobilisant des partenariats complémentaires.

**Mesdames et Messieurs,**

Le Gabon aspire à devenir, à l'horizon de 2025, un pays émergent, dans lequel, comme l'indique la vision de la stratégie, **l'intégrité guide le comportement de l'ensemble des citoyens et gouverne la gestion des affaires publiques dans un Etat modernisée**, assurant une redistribution juste, équitable et transparente des fruits de la croissance, pour un développement harmonieux.

C'est pourquoi, en plus de la mise en place des organes de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux, notre pays a accepté en 2012, de se soumettre à l'évaluation de conformité aux normes internationales de son dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Il a également adhéré au mécanisme d'examen par les pairs de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Les efforts consentis ces dernières années afin de disposer des institutions capables de mener le combat contre ces fléaux doivent être amplifiés. Le Projet d'appui à la lutte

contre la corruption et le blanchiment des capitaux vient à propos pour doper les efforts politiques, institutionnels et financiers du Gabon.

— **Chers invités,**

Comme je l'ai indiqué plus haut, cette cérémonie devrait être caractérisée par des échanges fructueux et déboucher sur l'opérationnalisation du cadre de gestion du projet, ainsi que sur la mobilisation de financements complémentaires, que mon Gouvernement se fera le devoir, pour ce qui concerne sa part d'engagements, d'entériner.

Dans cette perspective, je saisis l'opportunité qui m'est offerte aujourd'hui pour attirer particulièrement l'attention des responsables de l'administration sur la nécessité de s'approprier pleinement les enseignements de cette cérémonie.

Souhaitant plein succès au Projet d'appui à la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux, je lance de manière solennelle sa mise en œuvre.

*Vive le Gabon...*

Je vous remercie pour votre aimable attention.